

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



DE-2026-04-31 SUBVENTIONS 2026 À L'ESPACE DE VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE DU HAUT VAL DE SÈVRE – ASSOCIATION LA CROISÉE DES VILLAGES

Rapporteur : Morgane SEMERDJIAN

Madame la vice-présidente déléguée expose que, dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, il a été créé, en 2024, un espace de vie sociale sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Celui-ci ne peut pas être autonome financièrement pour réaliser l'ensemble de ses missions, c'est pourquoi l'association est, en partie, financée par une subvention de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

A ce titre, dans une convention signée pour 5 ans (2024-2029), l'association fait une demande, annuellement, de subvention à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Afin d'équilibrer son budget pour 2026, l'association demande une subvention de fonctionnement de 80 000€ maximum et une subvention d'investissement de 10 000€ maximum.

Les subventions de fonctionnement et d'investissement proposées pour l'exercice 2026 sont intégrées au budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, délibéré en décembre 2025.

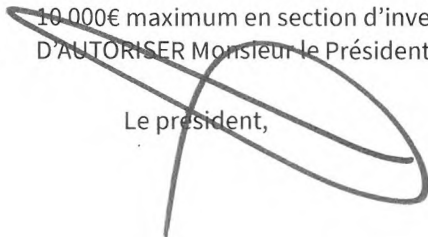
La subvention de fonctionnement sera versée en 4 fois.

La subvention d'investissement sera versée à l'envoi des devis signés ou des factures reçues.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par la vice-présidente déléguée, décide à l'unanimité,

- D'ACCORDER la subvention 2026 de 80 000€ maximum en section de fonctionnement et de 10 000€ maximum en section d'investissement
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

